

Relevé des décisions

CPF-103/2018/D1055 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 103^e session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

CPF-103/2018/D1056 : Rapport de la 102^e session du CPF

Le Conseil permanent adopte le rapport de sa 102^e session, tenue le 24 novembre 2017 à Paris.

CPF-103/2018/D1057 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Le Conseil permanent prend acte du rapport présenté par la Secrétaire générale au titre de l'action politique, diplomatique et économique de la Francophonie.

Le Conseil permanent exprime sa ferme condamnation des attentats terroristes et manifeste sa solidarité à l'endroit de tous les pays touchés par de tels actes. Il renouvelle ses appels à une mobilisation internationale forte et concertée pour lutter contre ce fléau, notamment par un appui au G5 Sahel et à la Commission du Bassin du Lac Tchad.

Le Conseil permanent salue le vibrant plaidoyer de la Secrétaire générale en faveur de la consolidation de l'État de droit dans les pays de l'espace francophone, à travers notamment le fonctionnement efficace des institutions et la conduite harmonieuse des processus démocratiques, dont l'une des traductions concrètes est la tenue d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives. La Secrétaire générale a rappelé combien la consolidation de l'État de droit est essentielle pour la stabilité de l'ensemble des pays de l'espace francophone, dans un contexte international marqué par des défis tels que les phénomènes migratoires ainsi que des fléaux comme le terrorisme et la radicalisation violente.

Le Conseil permanent encourage l'ensemble des actions déployées par l'OIF au service de la paix, de la démocratie, des droits et des libertés, tout particulièrement au sein des pays qui connaissent des situations politiques difficiles, dans une démarche d'accompagnement et d'action structurelle de prévention des crises et des conflits, en concertation avec les partenaires internationaux et les réseaux institutionnels francophones. Le Conseil permanent se réjouit de la tenue, à Ottawa, du 9 au 11 mai 2018, de la Conférence *Saint-Boniface, douze ans après*, afin d'évaluer la mise en œuvre de ce texte normatif sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, et d'élaborer une feuille de route concrète pour l'avenir qui tienne compte des nouveaux défis et enjeux.

Le Conseil permanent salue les actions et plaidoyers menés dans le domaine économique, conformément à la Stratégie économique de la Francophonie, tant au sein des diverses enceintes internationales et des concertations francophones que sur le terrain, dans le cadre de programmes de renforcement des capacités, d'appui au développement local ou de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes. Il salue à cet égard l'inauguration, le 8 mars, de la plateforme numérique portée par le Réseau des femmes entrepreneures, mis en place lors de la Conférence des femmes de la Francophonie de

Bucarest, en novembre 2017. Le Conseil salue en outre les initiatives déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie numérique.

Le Conseil permanent se félicite, enfin, de la forte mobilisation et des nombreuses initiatives qui ont marqué, à travers tout l'espace francophone et au-delà, la célébration en 2018 de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, consacrée au thème *La langue française, notre trait d'union pour agir*.

Le Conseil permanent a entendu avec intérêt l'intervention du nouveau secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Krabal, qui a axé son exposé sur les domaines d'action politiques, diplomatiques et économiques dans lesquels l'APF est engagée, principalement le rayonnement de la langue française, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Le Conseil permanent adresse ses vœux de succès à M. Krabal dans ses fonctions.

Le Conseil permanent rend hommage au conseiller spécial de la Secrétaire générale en charge des questions politiques, l'ambassadeur Jacques Bilodeau, qui achève sa mission, pour son engagement profond et son dévouement au service de la Francophonie.

CPF-103/2018/D1058 : Points d'information

Le Conseil permanent a entendu la communication du représentant de Madagascar sur la mise en œuvre des engagements du Sommet, tant en ce qui concerne la Déclaration que les résolutions du Sommet et dont le détail figure dans des tableaux régulièrement actualisés. Il invite tous les acteurs concernés à continuer d'apporter leur contribution à cet important exercice collectif de reddition, en vue du bilan qui sera présenté par Madagascar, lors de la 35^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Erevan.

Le Conseil permanent a en outre pris connaissance de l'état d'avancement, présenté par le représentant de l'Arménie, des préparatifs du XVII^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, sur le thème *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone*. Outre les éléments logistiques, le Conseil permanent prend note du processus d'élaboration de la Déclaration d'Erevan ; il donne formellement mandat à l'Arménie pour présider le comité *ad hoc* de rédaction des documents destinés au Sommet. Le Conseil permanent prend également acte du processus d'élaboration du Pacte francophone pour le *vivre ensemble*, document proposé par l'Arménie pour acter de façon non contraignante l'ensemble des principes et valeurs qui régissent ce *vivre ensemble*. Il prend note enfin des dispositions prises en vue de la participation des jeunes au Sommet, de la mise en place d'un Village de la Francophonie et de la tenue, le 10 octobre, d'un forum économique.

Le Conseil permanent recommande aux membres du comité *ad hoc* de rédaction des documents destinés au Sommet de veiller à la bonne articulation entre les différents textes, et particulièrement entre la Déclaration et le Pacte pour le *vivre ensemble*.

S'agissant des demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet d'Erevan, la Secrétaire générale rappelle que les candidatures sont recevables jusqu'au 10 avril 2018, selon les textes en vigueur prévoyant que toute demande, accompagnée d'un dossier circonstancié, doit être déposée au moins six mois avant la tenue du Sommet. Le comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet d'Erevan, présidé par l'Albanie, examinera les dossiers reçus à cette date, et en rendra compte lors de la prochaine session du CPF.

CPF-103/2018/D1059 : Questions de coopération et questions administratives et financières

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a mis en exergue

le bon déroulement des travaux d'élaboration de la nouvelle programmation 2019-2022 de l'OIF et de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité femme-homme (EFH), des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, dans une logique inclusive et transversale. Elle a souligné le caractère essentiel du plaidoyer francophone sur l'EFH sur la scène internationale, notamment à la 62^e session de la Commission de la condition de la femme, à laquelle elle a pris part. Elle a relevé le succès de la concertation francophone de haut niveau sur le thème *Agir ensemble pour l'autonomisation économique des femmes au sein de l'espace francophone, et notamment en milieu rural*, organisée à cette occasion et clôturée par l'adoption d'un plan d'action sur l'autonomisation économique des femmes, largement nourri des recommandations issues de la Conférence des femmes tenue à Bucarest. La Secrétaire générale a fait part en outre des travaux du Groupe de travail sur la diversité culturelle, qui s'est penché sur le suivi de la 4^e Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture, organisé à Abidjan, les 22 et 23 juillet 2017, laquelle a recommandé que le CPF se prononce sur la périodicité des Conférences des ministres en charge de la culture. D'autre part, le Groupe de travail sur le français dans la vie internationale s'est attaché au suivi de la Résolution sur la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* et échangé sur l'état du multilinguisme aux Nations unies à New York et à Genève, faisant le constat du recul de l'usage du français et, plus généralement, du multilinguisme au sein des services onusiens, ce qui doit conduire la Francophonie à renforcer encore davantage son plaidoyer pour le respect du régime linguistique, comme la Secrétaire générale de la Francophonie l'a plaidé auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le même plaidoyer doit être réalisé dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, comme effectué par le Grand témoin aux Jeux de PyeongChang, en Corée du Sud, pour assurer la bonne visibilité et le respect du statut de langue officielle du français. Déplorant également le recul du français dans l'Union européenne et soulignant la nécessité de traiter cette question à un haut niveau politique, la proposition a été faite d'organiser, en marge de la Conférence ministérielle d'Erevan, une réunion des 17 ministres membres de l'Union européenne et membres ou observateurs à l'OIF ; le comité de pilotage du Sommet de l'OIF est chargé d'en vérifier la faisabilité.

S'agissant, par ailleurs, du groupe restreint rattaché au comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, il poursuit la discussion sur les statuts et modalités d'adhésion, en lien avec la question de l'élargissement de l'Organisation et du rôle et de la place des observateurs, en vue de formuler des recommandations concrètes, à adopter par les instances d'Erevan, quant aux règles et au positionnement stratégique de l'Organisation.

Enfin, la Secrétaire générale a informé le Conseil permanent que la mission exploratoire en Arabie saoudite, qu'il lui avait été demandé de mandater, s'est déroulée du 2 au 8 février 2018 et que le rapport de cette mission sera transmis aux chefs d'État et de gouvernement à travers leurs représentantes et représentants personnels dans un délai raisonnable avant la tenue du Sommet d'Erevan.

Le Conseil permanent a également entendu l'exposé de l'administrateur de l'OIF, qui a tout d'abord rappelé les trois documents majeurs en cours de préparation au niveau de la coopération : la prochaine programmation quadriennale 2019-2022 ; le budget qui la soutiendra ainsi que la stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'EFH. La programmation en cours d'élaboration associe toutes les parties prenantes externes et internes de l'Organisation afin qu'elle soit à la fois innovante et resserrée, audacieuse et réaliste, cohérente et plus décentralisée. L'Administrateur a également rappelé qu'au-delà des économies à réaliser et des resserrements budgétaires inévitables auxquels il s'engage, cette programmation, ainsi que l'entité sur l'EFH souhaitée par les États et gouvernements, devra pouvoir, par-delà les contributions volontaires généreuses, s'appuyer sur des moyens financiers et humains pérennes, à la hauteur des défis de l'espace francophone.

Les principales actions de coopération menées depuis le dernier CPF ont été évoquées, notamment celles en faveur de la promotion de la langue française et de la diversité culturelle, de l'éducation et de la formation ou encore du développement durable, de l'économie et du numérique. L'Administrateur a également fait part des conclusions de la 14^e réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie, tenue à Paris, du 7 au 9 mars 2018.

S'agissant des aspects administratifs et financiers, l'Administrateur a fait part de la mission en cours de l'auditeur externe sur les états financiers de l'OIF au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il s'est félicité de la reprise des travaux du comité d'audit et du plan préparé par la Direction de l'audit interne pour 2018, renforcée en matière de ressources humaines.

Au-delà des mécanismes prévus par le Règlement financier de l'OIF, l'Administrateur a proposé que l'OIF se dote d'un code de la transparence, en lien avec les États et gouvernements membres, afin de parvenir à une vision partagée de cette question essentielle. Enfin, l'Administrateur a souhaité rappeler les réalités financières concernant le projet Hermione, utilisé comme opportunité de multiplication et d'amplification des effets des activités prioritaires approuvées et financées s'inscrivant dans le cadre du programme de mobilité des jeunes et de l'initiative *Libres ensemble*.

Le Conseil permanent a entendu le rapport du président du comité d'audit de l'OIF, pour la première fois à la suite de la longue période d'interruption des travaux du comité d'audit, due à la vacance du poste de directeur de l'audit interne de l'OIF.

Le Conseil permanent a également entendu les interventions de l'AUF, de TV5Monde, de l'Université Senghor d'Alexandrie et de l'AIMF, ainsi que celles de la Confémén et de la Conféjes, qui ont fait un point d'information sur les faits saillants dans la conduite de leurs programmes de coopération et des activités prévues dans la perspective du Sommet d'Erevan. Les représentants ont également exprimé leur volonté de prendre part activement aux travaux relatifs à l'élaboration de la Stratégie pour la promotion de l'EFH. Les représentants de l'AUF et de TV5 Monde ont en outre exprimé leur intérêt pour le discours du président de la République française, qui a annoncé des actions concernant certains de leurs champs d'activités.

Le Conseil permanent a pris acte des actions et des plaidoyers menés par ces acteurs afin de répondre toujours mieux aux défis de l'éducation, de la formation, de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes ainsi que du développement. Le Conseil a également entendu le président du comité de suivi de la Conférence des OING et OSC.

À la suite des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, et plus particulièrement l'élaboration d'une programmation 2019-2022 resserrée et de la stratégie pour la promotion de l'EFH, le Conseil permanent entérine les conclusions formulées par les groupes de travail, la commission économique et la commission de coopération et de programmation, ainsi que les recommandations faites par le conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie et par la commission administrative et financière.

À cet égard, pour tenir compte de la longue interruption des travaux du comité d'audit, le Conseil permanent décide de prolonger le mandat des membres selon les modalités suivantes :

- jusqu'au 30 avril 2019 (mandat de deux ans) ou jusqu'au 30 avril 2021 (mandat de quatre ans) pour le collège des représentants des États et gouvernements membres ;
- jusqu'au 30 avril 2019 (renouvelable une fois) pour le collège des experts proposés par l'Union francophone des auditeurs internes.

S'agissant de la recommandation de la commission administrative et financière de désigner les membres du collège des représentants des États et gouvernements membres, le Conseil permanent demande aux actuels membres – le Canada, la France, le Gabon et le Niger –, de s'entendre pour désigner ceux d'entre eux qui effectueront un mandat de deux ans et ceux qui effectueront un mandat de quatre ans. Afin de respecter un équilibre géographique, le Canada et la France, d'une part, le Gabon et le Niger, d'autre part, sont invités à se retrouver pour désigner, dans chacun des binômes, qui se verra attribuer un mandat de deux ans, qui un mandat de quatre ans.

CPF-103/2018/D1060 : Directives régissant les relations de la Francophonie avec les OING et les ONG

Conformément au mandat que lui a confié la 34^e session de la Conférence ministérielle, le Conseil permanent adopte les nouvelles *Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG)*. Ces directives, sur la base desquelles la prochaine conférence des OING et ONG se tiendra, en amont du Sommet d'Erevan, à une date qui reste à fixer, assurent une meilleure représentativité de la société civile au sein de la Conférence des OING, une meilleure représentation au sein des instances de la Francophonie et une gouvernance renouvelée de la Conférence des OING, répondant ainsi à la volonté de faire vivre et prospérer un dialogue approfondi avec les acteurs de la société civile francophone.

CPF-103/2018/D1061 : Date et lieu de la prochaine session du CPF

La prochaine session du CPF se tiendra à Paris le 3 juillet 2018.

Par ailleurs, s'agissant de la 36^e session de la Conférence ministérielle (CMF) qui se tiendra à Monaco, le Conseil permanent confirme les dates proposées par la délégation monégasque : les 30 et 31 octobre 2019. La CMF sera précédée par une session du Conseil permanent de la Francophonie, le 29 octobre.

CPF-103/2018/D1062 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 103^e session. Le Secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.